académie Versailles

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexe 10

FICHE A COMPLETER POUR L'OBTENTION D'UN DOSSIER DE PRIORITE AU TITRE DU HANDICAP

⚠ ATTENTION : CE DOCUMENT N'A PAS VALEUR DE DOSSIER

Fiche à adresser à :

Madame le Médecin Conseiller Technique Du Recteur
Service Médical Infirmier et Social
3 bd de Lesseps
78017 Versailles cedex

Objet : demande de dossier pour le mouvement Intra-académique 2015

NOM :……..PRENOM :……..
GRADE :…….
AFFECTATION 2014/2015 :……...
……...
ADRESSE PERSONNELLE :
……...
……...
Tél. portable :……Tél. domicile :……
courriel :……..@.....

souhaite formuler une demande de bonification au titre de la reconnaissance du handicap en tant que :

Cocher la case correspondant à votre situation

❍ **AGENT LUI-MEME :**

- travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie de la MDPH ;
- victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire;
- titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ;
- ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension d'invalidité ;
- titulaire de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3ème catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.

❍ **CONJOINT RECONNU BOE** Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi – cf. liste ci-dessus

❍ **ENFANT HANDICAPE OU MALADE**

Signature :

Pour plus d'informations : http://www.ac-versailles.fr
rubrique « Personnels de l'Académie » mutations – phase intra 2015 -

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 9 AVRIL 2015